

- **Politique monétaire** : situation où la banque centrale fait varier ses taux d'intérêts directeurs afin de faire varier la masse monétaire dans le but d'influencer le niveau des prix et l'activité économique. Deux types de politique monétaire : **politique monétaire expansionniste** et **politique monétaire restrictive**. On dit que la BC effectue un **pilotage** du taux d'intérêt, c'est-à-dire qu'elle l'ajuste en fonction de la situation économique pour contrôler la masse monétaire.

*** SITUATION ÉCONOMIQUE ***
Croissance faible & inflation faible.
Cercle vicieux : déflation → les ménages attendent que les prix baissent encore pour consommer → déflation → ... Risque de faillite pour les entreprises.

*** POLITIQUE MONÉTAIRE DE RELANCE ***
But : briser le cercle vicieux de baisse des prix - baisse de la consommation.
Mécanisme : la BC baisse son taux d'intérêt directeur, les banques baissent leur taux d'intérêt, le nombre de crédits octroyés augmente (la masse monétaire augmente).

*** CONSEQUENCES ***
La consommation et l'investissement repartent : la croissance économique est relancée et les prix cessent de diminuer (voire ré-augmentent si $D > 0$).

*** SITUATION ÉCONOMIQUE ***
Croissance forte & inflation (car excès de demande).
Cercle vicieux : les prix augmentent plus que les salaires → le pouvoir d'achat baisse → la consommation baisse → le chiffre d'affaires baisse → les prix augmentent encore ...

*** POLITIQUE MONÉTAIRE RESTRICTIVE ***
But : contenir l'inflation.
Mécanisme : la BC augmente son taux d'intérêt directeur, les banques augmentent leur taux d'intérêt, le nombre de crédits octroyés diminue (la masse monétaire diminue).

*** CONSEQUENCES ***
La consommation et l'investissement diminuent, il n'y a plus d'excès de demande : l'activité économique ralentie et les prix cessent d'augmenter.

Remarque : l'**inflation** (hausse durable du niveau général des prix dans une économie) n'est pas une mauvaise chose en soi. S'il y a de l'inflation, cela signifie qu'il y a de la croissance économique. C'est l'excès d'inflation qui est dangereux, surtout quand les prix augmentent plus vite que les salaires (cela diminue le pouvoir d'achat des ménages). La « lutte contre l'inflation » signifie qu'on veut qu'elle ne dépasse pas un certain seuil, mais qu'elle soit toujours supérieure à zéro.
Remarque : la **déflation** (diminution durable du niveau général des prix) est une situation bien plus dangereuse pour l'économie que l'inflation, car c'est un cercle vicieux difficile à arrêter qui peut engendrer une dépression économique.

3. Le policy mix

On parle de **policy mix** pour désigner la façon dont les États combinent leur politique budgétaire et monétaire. Il existe quatre cas de policy mix possible :

- Politique monétaire expansionniste & politique budgétaire de relance
- Politique monétaire restrictive & politique budgétaire de rigueur
- Politique monétaire expansionniste & politique budgétaire de rigueur
- Politique monétaire restrictive & politique budgétaire de relance.

B. Le policy mix européen

1. Une politique monétaire unique et indépendante

- Po monétaire unique et indépendante effectuée par la banque centrale européenne (BCE). Unique = la même pour toute la Zone Euro, indépendante = BCE décide seule + 0 crédit aux États membres pour rembourser leur dette.
- Objectif principal = contrôle de l'inflation : doit se situer entre 0 et 2%, et être la plus proche possible du seuil de 2%. La BCE lutte donc contre les excès d'inflation mais aussi contre la déflation. Pour cela, la BCE pilote son taux d'intérêt directeur en fonction de la situation économique européenne : elle augmente son taux d'intérêt pour diminuer le nombre de crédits accordés (donc la masse monétaire) et ainsi réduire l'inflation; et inversement (voir II.A.).

C. Difficultés du policy mix européen

1. Défauts de coordination du policy mix européen

Le policy mix européen = manque de cohérence entre la po monétaire unique et les po budgétaires nationales mais encadrées.

→ **Les défauts de coordination des politiques monétaires**

- Po monétaire unique pas nécessairement cohérente avec l'hétérogénéité des situations économiques des pays : avec un seul taux d'intérêt directeur pour toute le monde, une partie des pays sera forcément lésée !
- Po monétaire européenne créée de l'hétérogénéité entre les pays : en fonction du taux d'inflation dans le pays un même taux d'intérêt directeur n'a pas les mêmes effets sur l'économie ! C'est la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt réel !

Savoir-faire : taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel.

Taux d'intérêt nominal : taux auquel on emprunte / prête le jour de l'emprunt. Pour connaître la valeur réelle de l'intérêt à rembourser il faut se baser sur **taux d'intérêt réel** (c'est-à-dire le taux d'intérêt nominal corrigé de l'inflation). **Taux d'intérêt réel = taux d'intérêt nominal - taux d'inflation**. Plus le taux d'inflation est fort plus la valeur des intérêts à rembourser est faible (plus la somme à rembourser par l'emprunteur diminue et plus la somme perçue par le prêteur diminue).

2. Des politiques budgétaires encadrées

- Budget européen limité à environ 1% du PIB européen (sert essentiellement à la PAC) → ne remplace pas la souveraineté budgétaire des États membres !
- Les politiques budgétaires restent du ressort des États membres. Adaptent la politique budgétaire à leur conjoncture économique : inflation / surchauffe de l'activité économique = po budgétaire de rigueur, risque de déflation / faible croissance économique = po budgétaire de relance. Cela permet de s'adapter à la situation économique singulière/particulière de chaque pays afin de contrebalancer le caractère unique de la po monétaire européenne.
- Intégration européenne → économies européennes interdépendantes : la po budgétaire d'un pays a des effets sur les pays autour ! Po de relance d'un pays relance la demande (consommation + investissement) du pays mais aussi des pays voisins (par les importations) → croissance éco pour les pays voisins, mais aussi inflation ! Csq : hausse des taux d'intérêts directeurs (politique monétaire restrictive) → hausse du coût du crédit dans toute la zone euro ! Pour éviter cela, les politiques budgétaires sont encadrées par des règles. Depuis 1997 (traité d'Amsterdam) le « **Pacte de Stabilité et de Croissance** » (PSC) oblige pays membres à avoir un déficit budgétaire < 3% de leur PIB et une dette publique < 60% de leur PIB. 2012 : « Pacte budgétaire » renforce règles du PSC. PSC montre la nécessité de coordonner les politiques budgétaires des États (même si elles restent nationales).
- **Remarque** : Auj, nombreux pays dépassent les seuils du PSC; l'UE veille aux efforts faits chaque année pour les réduire → institutions européennes = droit de regard sur la po budgétaire des États (elles peuvent par exemple valider ou non des projets de loi de finances).

En UE, taux d'intérêt nominal est le même pour tout le monde (taux d'intérêt directeur de la BCE) mais le taux d'intérêt réel est différents dans tous les pays membres ! Si la BCE baisse son taux d'intérêt directeur (nominal) pour encourager le crédit, cela bénéficiera plus aux pays où l'inflation est forte qu'aux pays où l'inflation est faible, puisque les taux d'intérêt réels y seront encore plus bas ! Inversement, si la BCE augmente ses taux d'intérêt, le crédit sera relativement plus cher dans les pays à faible inflation que dans les pays à forte inflation. Au final, la politique monétaire européenne de relance favorise la relance des pays à forte inflation, et la politique monétaire européenne restrictive touche plus durement les pays à faible inflation.

→ **Les défauts de coordination des politiques budgétaires**
Po budgétaires nationales = stratégies non coopératives → comportement de passager clandestin pour politiques de relance et les investissements en R&D + dumping fiscal et social : baisse taux d'imposition / la protection sociale salariés pour attirer les investissements (et donc les richesses) dans leur pays.

2. L'UE face aux chocs asymétriques

- **Choc économique** : événement qui affecte la situation économique d'un pays (positif / négatif, d'offre / de demande). Un choc est **symétrique** s'il affecte de la même manière tous les pays d'une même zone économique, un choc est **asymétrique** quand il affecte de manière différenciée les pays d'une même zone économique. Policy mix européen : po monétaire unique permet de faire face aux chocs symétriques (puisqu'elle est commune à tous les pays membres) et po budgétaires nationales doivent permettre de faire face aux chocs asymétriques (elles doivent permettre de s'adapter à la situation économique particulière de chaque pays).
- Cependant, PSC empêche les États membres de la zone euro de faire correctement face aux chocs asymétriques. *Exemple : crise des dettes souveraine qui a frappé la Zone Euro entre 2009 et 2012 = choc asymétrique. Pays en récession mais PSC favorise la rigueur. Monnaie unique = 0 ajustement du taux de change / taux d'intérêt directeur. 0 fond européen de solidarité pour compenser les asymétries entre les pays, certains pays souffrent plus que d'autres → Grèce avait fait faillite → crise en UE : déficits / dettes explosent, le PSC vole en éclats. Puis BCE baisse ses taux d'intérêt pour compenser l'austérité budgétaire contrainte des pays européens. Crise des dettes souveraines : les règles budgétaires ont empêchées les pays de relancer leur économie pour faire face à la crise, et c'est la politique monétaire qui a du s'adapter ! Inversion utilité po budgétaire et monétaire.*
- Auj, situations économiques divergent de plus en plus en UE (croissance et faible taux de chômage dans les pays du Nord, situation inverse dans les pays du Sud) ce qui accroît le risque de choc asymétrique.
- **Remarque** : face à cette situation, de nombreux économistes postulent pour une harmonisation des politiques budgétaires. Cela permettrait d'éviter les stratégies non coopératives et le dumping social et fiscal; mais aussi de mieux faire face aux chocs asymétriques. Pour certains économistes, il faudrait en effet donner plus d'importance au budget européen (qui aujourd'hui ne doit pas dépasser environ 1% du PIB européen) afin de transférer des fonds aux pays qui souffrent le plus en cas de chocs asymétriques (et éviter une crise généralisée comme dans les années 2010).

Avant intégration européenne : droits de douane (pour favoriser production nationale) + pays maîtres de leurs politiques budgétaires et monétaires + politiques de change possible (dévaluations pour favoriser la production nationale) + K échangés au niveau national.

Chapitre 5 : Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

II. Les politiques monétaires et budgétaires en UE

I. Les caractéristiques de l'intégration européenne

A. Marché unique et zone euro

1. Les étapes de la construction européenne :
 Intégration européenne → éviter une nouvelle guerre grâce à interdépendance économique entre les pays. Étapes :
 - 1951 (traité de Paris) : **CECA** (communauté européenne du charbon et de l'acier), **zone de libre échange** (charbon & acier).
 - 1957 (traité de Rome) : **CEE** (communauté économique européenne), union douanière (ZLE avec politique commerciale commune (la PAC) + tarif extérieur commun). Taux unique pour éviter les stratégies de concurrence entre les pays.
 - 1986 (l'Acte Unique Européen) : **marché unique** (ou « **marché commun** »), marchandises / services / capitaux / humains peuvent circuler librement.
 - 1992 (Traité de Maastricht) : **union économique et monétaire**, marché commun aux politiques économiques coordonnées + coordination monétaire (monnaie unique). Création euro et BCE. On parle d'UE depuis cette date. 19 des 27 pays de l'UE dans la zone euro » (les autres ne veulent pas déstabiliser leur modèle éco ou n'ont pas une situation éco / fi assez stable).

2. Les effets du marché unique sur la croissance
 → **Marché unique = croissance éco dans l'UE car :**
 - 0 obstacles aux échanges (droits de douane) → échanges commerciaux → gains à l'échange & spécialisation en fonction des avantages comparatifs → productivité des pays → croissance éco. Auj : 2/3 échanges des pays membres = commerce intra-zone (zone commercialement la plus intégrée au monde !).
 - **Économies d'échelle** (plus les quantités produites augmentent plus le coût de production unitaire moyen diminue). Marché unique = plus grand marché → entreprises produisent plus → réduction coût unitaire moyen.
 - Baisse des prix (donc augmentation pouvoir d'achat des européens). Causes : concurrence (entreprises cherchent meilleure compétitivité-prix) et économies d'échelle.
 - Augmentation bien-être des européens : accès à nouveaux produits / gammes de produits. Cause : entreprises cherchent la meilleure compétitivité hors-prix possible, marché concurrentiel = innovations.
 → **Limites :** croissance éco ne bénéficie pas à tous les pays également (Europe de l'Est = fin rattrapage économique depuis 2008) + Europe du Sud a plus souffert de la crise de 2008.
 → **Mise en place de l'euro :** renforce effets précédents + interdépendance éco : 0 incertitude liée au taux de change (0 dévaluation qui pourrait faire perdre du K) = investissements en UE → innovations et/ou des créations d'emplois → croissance éco. Euro favorise aussi solidarité entre pays.

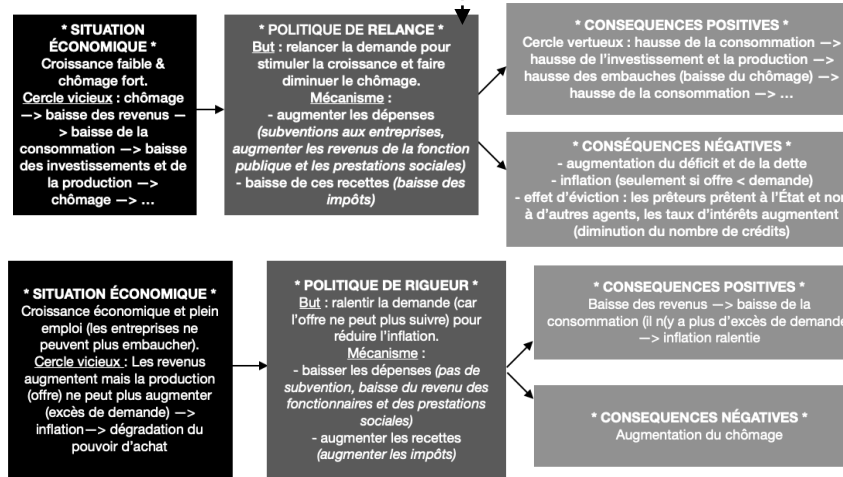
B. La politique européenne de la concurrence

1. Objectifs / modalités de la po euro de la concurrence
 → UE, po de la concurrence = Commission Européenne. **Po de la concurrence** = maintenir un niveau suffisant de concurrence au sein d'une économie. But = favoriser présence de nombreuses entreprises sur un même marché pour les inciter à produire des efforts sur prix / qualité / diversité des produits. Lutte contre **pratiques anti-concurrentielles** (pratiques jugées non « fair play » dans le jeu normal de la concurrence) = sanctions financières, but ≠ lutter contre la présence de monopoles.
 → Concernant les entreprises privées, agit sur trois volets :
 - **Contrôle des concentrations (ou fusion-acquisition) :** opération où au moins 2 entreprises ≠ décident de réunir leurs patrimoines pour ne former qu'une seule entreprise. Compare 2 critères pour autoriser / refuser concentration : risques (hausse du prix) et avantages (innovation, qualité, plus de services proposés, baisse des prix si les coûts diminuent) pour les consommateurs. Critère déterminant = bien-être du consommateur.
 - **Lutte contre l'abus de position dominante :** action (interdite par la loi) d'une entreprise qui profite de sa position dominante sur un marché pour affaiblir la concurrence et imposer ses conditions à ses partenaires commerciaux. Pas le fait d'être dominant sur un marché (avoir le plus de clients) qui est puni, mais le fait d'en abuser !
 - **La lutte contre les ententes illicites (ou « cartels ») :** s'entend secrètement sur les prix pratiqués afin de fixer les parts de marché de chaque entreprise, évitant ainsi une guerre des prix synonyme de réduction des marges. Entrave à la concurrence → innovation freinée + 0 effort qualité / potentielles nouveautés / diversité produits → consommateurs perdants : paient plus cher et 0 meilleure qualité.
 → Concernant les États membres :
 - **Commission Européenne surveille subventions versées aux entreprises nationales** pour éviter distorsion de la concurrence entre les pays membres (entreprise avec plus de fonds = plus productive + pouvoir de marché plus important que les autres).
 - **Monopoles nationaux de services publics en réseau (électricité, télécommunication etc) privatisés** car jugés peu performants. Concurrence pour baisse prix + pousser à l'innovation et la productivité.

2. Limites de la po européenne de la concurrence
 - Intervention sur entreprises privées jugée trop stricte : contrôle concentrations = 0 formation de « champions nationaux » européens → 0 concurrence aux grandes entreprises étrangères (Chine & USA = po de la concurrence plus souple = émergence FMN en position dominante)
 - **Shumpeter :** contrôle concentrations critiqué car monopole temporaire = économies d'échelles = innovations (= croissance & bien-être des consommateurs). Moyens financiers grandes entreprises nécessaires pour innovations majeures car R&D onéreuse.
 - Libéralisation du service public pas toujours synonyme de baisse des prix & meilleure qualité. Pour industries avec CF élevés, monopole + efficace que concurrence (économies d'échelle). De plus, service public = externalités positives et réduction externalités négatives.

A. Cas général : la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture

1. Qu'est-ce-qu'une politique budgétaire ?
 → **Solde budgétaire** = recettes - dépenses de l'État central. **Déficit budgétaire :** solde budgétaire est négatif (dépenses > recettes). La France en déficit budgétaire depuis 1975. Pour financer son déficit, État emprunte aux banques ou sur les marchés financiers. **Dettes souveraine :** somme de tous les déficits budgétaires sur plusieurs périodes, correspond au montant des emprunts que l'État a du faire pour financer son déficit.
 - **Déficit public et dette publique** concernent État « au sens large » (État central, collectivités locales et Sécurité Sociale).
 - **Attention :** déficit ≠ dette, budget ≠ PIB, dette ≠ PIB.
 → **Politique budgétaire :** po économique menée par l'État, il utilise son budget en faisant varier ses dépenses et/ou ses recettes afin d'influencer la demande et donc l'activité économique pour résoudre les déséquilibres que sont le chômage et l'inflation. Deux types : **po budgétaire de relance** ou **po budgétaire de rigueur**.



2. Qu'est-ce-qu'une politique monétaire ?
 - **Système bancaire hiérarchisé :** la banque centrale = supérieure hiérarchique des banques de second rang (ou « banques commerciales » : LCL, la banque populaire, HSBC etc). Lorsque les banques de second rang accordent des crédits aux ménages / entreprises / États elles augmentent la quantité de monnaie en circulation dans l'économie (c'est-à-dire la **masse monétaire**). En effet, la monnaie créée par l'octroi d'un crédit n'existait pas avant, elle est créée par les banques par une simple écriture comptable. Pour pouvoir octroyer des crédits, les banques de second rang doivent emprunter un certain montant de fonds propres à la banque centrale à un taux d'intérêt appelé le **taux d'intérêt directeur**. C'est ce taux d'intérêt là qui va déterminer le taux d'intérêt pratiqué par les banques lorsqu'elles octroient un crédit. Plus le taux d'intérêt directeur est élevé plus le taux d'intérêt pratiqué par les banques lorsqu'elles accordent un crédit sera élevé.